Septembre 2015

InfoSCoT Pays du Velay

Un diagnostic pour comprendre notre territoire et mieux préparer l'avenir

La réflexion du Pays du Velay sur le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est à présent bien engagée. Aujourd'hui, le Pays a terminé la première étape de son élaboration : **le diagnostic territorial.**

Préalable indispensable à l'élaboration du SCoT, **le diagnostic** permet de dresser un bilan des atouts et contraintes du territoire du Pays. A la fois thématique et sectoriel, il est établi dans le respect des autres documents réglementant l'urbanisme : Chartes, SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux), Plans de prévention des risques inondation, Plan de déplacement urbain,...

Cette phase d'enquête cruciale a été notamment élaborée à partir d'analyses statistiques et documentaires, de visites de terrain... Un travail conjoint entre tous les acteurs du territoire notamment lors de la réunion publique de décembre 2013 a permis d'établir un état des lieux partagé de la situation actuelle et de définir un certain nombre d'enjeux en matière d'urbanisme et de planification spatiale : **une dynamique démographique à conforter, un parc de logements à diversifier, une offre en services et équipements de proximité à enrichir, l'accessibilité du territoire à renforcer, un dynamisme économique et notamment agricole à maintenir, des richesses naturelles et une qualité de vie à préserver..**

Ces éléments alimentent **le Projet d'Aménagement et de Développement Durables** (PADD), la seconde étape du projet, actuellement en cours d'écriture. Cet ambitieux projet politique définira le territoire que nous souhaiterons léguer aux générations futures.

Un tel projet ne se conçoit pas autrement qu'en **concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire et des habitants.**
En effet, le SCoT est un large processus participatif, un lieu de débats et d'échanges, qui implique une collaboration entre de nombreux intervenants. Elus, partenaires du territoire, associations, acteurs économiques, habitants... Vous êtes tous invités à écrire cette nouvelle page de l'histoire du territoire. Nous comptons sur vous !

Michel JOUBERT,
Président du Syndicat mixte du Pays du Velay

Velay! SCoT

Depuis 2013, une équipe d'urbanistes et environnementalistes accompagne le Pays dans l'élaboration du SCoT. La première étape du SCoT, le 'diagnostic', a permis d'analyser le territoire dans tous les domaines (patrimoine, habitat, économie, déplacements, environnement, etc.) et d'en faire ressortir les enjeux.

HABITER au Pays du Velay

Une dynamique démographique nouvelle

Le diagnostic

Depuis 1999, le territoire est marqué par trois phénomènes induisant des besoins nouveaux en logements, équipements et emplois... :

- **Le Pays du Velay gagne 300 nouveaux habitants** par an notamment grâce à l'arrivée d'actifs des Régions Auvergne et Rhône-Alpes : les 15-64 ans représentent 90% des nouveaux arrivants.
- Le territoire connait malgré tout un **vieillissement de sa population** : forte augmentation des 75 ans et plus et majorité des 45-59 ans en 2010
- **La taille des ménages diminue** : 2,99 personnes par ménage en 1999 contre 2,19 en 2009.

Les enjeux pour un territoire attractif

- **Maintien de la population sur place et accueil de nouveaux ménages**
- **Production d'une offre en logements attractive répondant aux besoins de tous : en termes de typologie, de localisation et de coûts**
- **Réhabilitation des centres anciens et des quartiers vieillissants**

BOUGER au Pays du Velay

Le défi de l'accessibilité et de la mobilité

Le diagnostic

A l'écart des grands axes routiers et ferroviaires (autoroutes, TGV...), le Pays du Velay est **relativement enclavé**. Territoire étendu (1963 km²), il entraîne des **déplacements importants** pour ses habitants, réalisé à 90% par la voiture individuelle. Afin de réduire et d'améliorer l'organisation des déplacements quotidiens, le Pays s'appuie sur les services publics de proximité, bien présents sur l'ensemble du territoire, et une offre numérique de qualité : **96% du département reçoit le haut débit**, un chiffre exceptionnel pour un territoire rural.

Les enjeux pour un territoire accessible et mobile

- **Maintien des connections vers les grands axes d'échanges et les agglomérations voisines** : desserte aérienne vers Paris, optimisation de la ligne ferroviaire vers Lyon-St-Etienne, poursuite des travaux de modernisation et de sécurisation des itinéraires (N102, poursuite de la mise à 2x2 voies de la N88)
- **Poursuite du développement numérique**

- **Développement progressif d'alternatives au déplacement individuel** et de proximité (covoiturage, transport à la demande, transports collectifs...)
- Poursuite du **développement d'un maillage doux vélos et piétons**
- Maintien du maillage rural avec des **pôles à vocation multiple**

TRAVAILLER au Pays du Velay

Une économie créatrice d'emplois

Le diagnostic

Le Pays du Velay accueille un **taux de création d'emploi supérieur à la moyenne régionale**, il représente ainsi le **5ème pôle d'emploi de la Région Auvergne**.
L'industrie constitue toujours une part importante de l'économie grâce à la présence de grands groupes avec près **de 5000 emplois existants en 2010**. Les **filières tertiaires** représentent quant à elles le premier gisement d'emplois : administration publique, commerces, services... Le secteur du tourisme est un des secteurs en croissance : le Pays est **l'un des territoires les plus visités d'Auvergne avec un tourisme aussi bien culturel que d'activités de plein air.**
L'agriculture regroupe 7,6% des emplois et 29% des entreprises en 2010. Le territoire accueille toujours 40% des exploitations du département en 2010 malgré une baisse du nombre d'exploitations et d'emplois. Le secteur s'est ainsi engagé dans la voie de la diversification avec la valorisation des produits locaux, les filières qualités de type AOC, l'agrotourisme, etc.

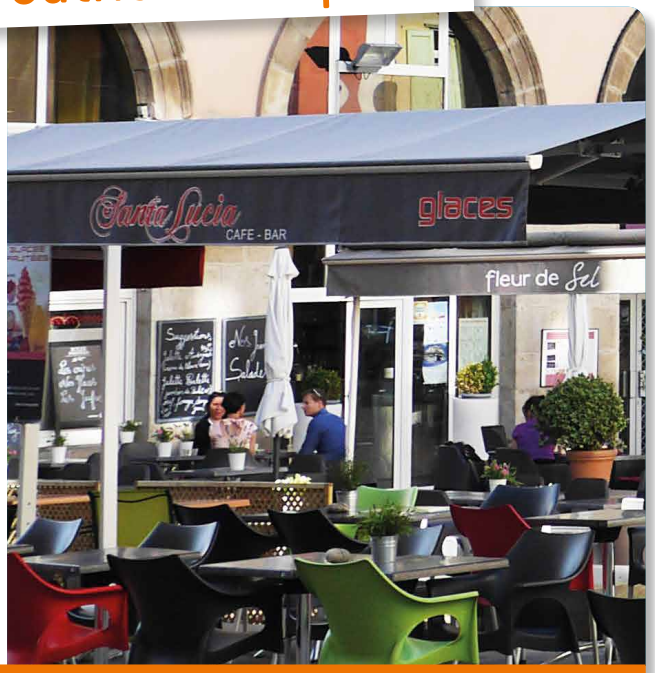

Les enjeux pour un territoire dynamique

- **Maintien d'une économie dynamique**, créatrice d'emplois et d'entreprises
- **Maintien de la qualité des productions artisanales, industrielles et agricoles**
- Développement d'une **offre en formation initiale et continue**
- **Maintien et développement des services et ressources de proximité**
- **Pérennité et développement du fort potentiel touristique local**

VIVRE au Pays du Velay

Un territoire au patrimoine naturel et paysager reconnu

Le diagnostic

Le Pays du Velay représente un territoire à forte valeur naturelle et agricole : il accueille une grande variété de paysages et représente l'un des territoires les plus élevés d'Auvergne. Son patrimoine est aujourd'hui reconnu et préservé : **2 parcs naturels régionaux et 1 en projet, réservoirs de biodiversité sur les vallées de l'Allier et de la Loire, 9 sites classés et 35 inscrits, 287 monuments historiques, sites UNESCO, silhouettes villageoises préservées...**

Les enjeux pour un territoire préservé

- **Préservation de l'identité paysagère, des espaces naturels et de la biodiversité**
- **Valorisation du patrimoine bâti**
- **Equilibre entre l'urbanisation et le maintien du cadre de vie** lié au paysage et à l'identité rurale du territoire
- **Prise en compte des particularités de notre territoire sur les risques inondations**

Point sur l'avancement du projet de SCOT

Après la phase de diagnostic, le Pays du Velay s'est engagé dans l'écriture de son Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Ce document garantit la cohérence territoriale du Pays en fixant le cap du projet du Pays, ses objectifs et ses principes. Une importante démarche de concertation est organisée avec l'ensemble des acteurs et habitants du territoire pour élaborer ce document porteur des ambitions politiques du territoire :

- **2 séminaires avec l'ensemble des élus du territoire et 7 conférences EPCI sous la forme d'ateliers de travail** pour échanger avec les élus des Communautés de communes et de la Communauté d'agglomération
- **5 commissions SCoT** avec les représentants élus par le Comité syndical pour piloter la démarche
- **1 Comité syndical** pour débattre sur le PADD
- **2 comités techniques** avec les techniciens des Communautés de communes, de la Communauté d'agglomération et des institutions partenaires du territoire, pour préparer le projet
- **1 conférence partenariale autour des partenaires du territoire** : Département, Région, Etat, Chambre d'Agriculture, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre de Métiers et de l'Artisanat, CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement), Parcs Naturels Régionaux, etc.
- **1 réunion publique avec le grand public**

Autant de débats qui alimentent les réflexions et qui permettent de passer à la troisième étape, le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO). Le DOO propose un ensemble de règles pour que chaque commune prenne en compte des thématiques importantes dans ses documents d'urbanisme et ses projets. Son élaboration devrait se poursuivre jusqu'au début de l'année 2016.

La concertation continue !

> Adresse mail dédiée : scot.velay@gmail.com
> Site internet : www.paysvelay.fr
> Registre au siège du Syndicat mixte

Les étapes

1

2014 / 2015

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

La stratégie politique d'aménagement horizon 2025

Quel territoire voulons-nous ?

2

2015 / 2016

Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)

La traduction du PADD en orientations et objectifs

Comment atteindre notre but ?

2

2016

Arrêt du projet SCoT

Recueil des avis des partenaires

Enquête publique

Qu'en pensent les partenaires et la population ?

L'Europe s'engage en Auvergne avec le Fonds européen de développement régional (FEDER)
Projet co-financé par l'Union européenne
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
AUVERGNE la région juste et grande
Haute-Loire le DÉPARTEMENT

Syndicat mixte du Pays du Velay
16 Place de la Libération, 43 000 Le Puy-en-Velay
04 71 57 67 90